



C. LESUEUR

# GÉRER LE CERF



Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

# GÉRER LE CERF

Il y a dix ans paraissait la première édition de la brochure GERER LE CERF. Fruit de la réflexion d'un groupe de travail de l'ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER, elle préconisait un plan de chasse qualitatif par sexe et par classe d'âge qui réponde aux exigences biologiques de l'espèce, et permette le vieillissement des mâles.

Largement diffusées auprès des Fédérations Départementales des Chasseurs et au sein de l'Office National des Forêts, nos propositions ont été mises en application par les chasseurs de grand gibier, avec des variantes locales, dans une trentaine de départements qui réalisent plus de 50 % du tableau national. Et la réussite est là, souvent spectaculaire !

Ce plan représente actuellement le meilleur compromis possible entre une régulation aisée (fortes attributions, chasses collectives) et les objectifs recherchés (harmonie milieu-faune, équilibre social des populations). Il ne constitue ni une panacée, ni un dogme ; des imperfections demeurent et le doute, toujours tonique, doit rester présent.

Prenant en compte les évolutions et les pratiques, l'ANCCG, toujours fidèle à sa mission d'aider les chasseurs à mieux chasser, vous présente aujourd'hui une nouvelle édition de GERER LE CERF.

S'efforcer de restaurer des populations d'ongulés proches du schéma naturel, ne peut qu'améliorer l'image de notre passion qui doit prendre en compte les impératifs de la biodiversité et du développement durable.

Dr Alain François  
Président de l'ANCCG  
Avril 2008

## LA GESTION DU CERF EST À LA FOIS :

BIOLOGIQUE	Elle doit assurer sa conservation en respectant les grands principes de son écologie, de sa dynamique et de sa génétique.
ÉCONOMIQUE	Ce sont les activités agricoles et sylvicoles qui, en regard des dégâts supportés, dictent les maxima de population supportables.
CYNÉGÉTIQUE	En l'absence de prédateurs naturels, seule la chasse permet de réguler les populations d'une manière acceptable pour l'environnement.

# I) LES DIX NOTIONS DE BASE

Rappelons d'abord les grands principes de la biologie et du comportement des cerfs et des biches et les contraintes de gestion qui en résultent.

## 1/ LES CERVIDÉS ÉVOLUENT SUR UN VASTE DOMAINE VITAL

L'aire d'activité d'une population s'étend parfois largement au-delà des limites de la forêt, surtout pour les mâles, plus mobiles que les femelles. Le cerf constitue un bon indicateur des continuités biologiques.

- Pas de gestion de l'espèce sans gestion de l'espace.
- La fragmentation des habitats est très néfaste à l'espèce (nécessité de conserver les bio-corridors)
- Obligation d'une gestion concertée et planifiée à l'échelle des unités de population.

## 2/ LE CERF EST UNE ESPÈCE TRÈS SOCIABLE

Originaire des milieux ouverts, il présente une forte tendance à la grégarité. La harde constitue la structure de refuge.

- La gestion doit s'appliquer à toute une population et non à des individus considérés isolément. Une population n'est viable que si elle est suffisamment importante ou si elle peut communiquer avec d'autres populations pour assurer un brassage génétique.

## 3/ LA SOCIÉTÉ DES CERFS EST UN MARIARCAT

Le trio familial biche-faon-progéniture de l'année précédente (dague ou bichette) constitue la cellule sociale de base. Les bêtes meneuses de hardes "de biches" ou mixtes sont toujours des femelles adultes reproductrices et non des bréhaignes (vieilles biches stériles). Les mâles ne participent pas à l'élevage des jeunes.

- Le prélèvement de biches meneuses entraîne une désorganisation des hardes. Le tir des biches suitées trop tôt en saison de chasse met en péril la survie des faons et leur intégration dans les hardes hivernales.

## 4/ LES SEXES VIVENT SÉPARÉS ET LA RÉPARTITION SPATIALE DES ANIMAUX EST TRÈS HÉTÉROGÈNE

En dehors de la période de rut et sauf en cas de nécessité alimentaire, les mâles adultes ne vivent pas au contact des femelles et des jeunes.

- Il faut tenir compte de ces disparités dans les attributions du plan de chasse,
- Les concentrations passagères ou permanentes sont inévitables mais il convient de ne pas renforcer cette tendance par une absence volontaire de prélèvements localisée ou un nourrissage artificiel.

## 5/ LES MÂLES SONT POLYGAMES

La reproduction est assurée principalement par un nombre restreint de cerfs, dits dominants. L'âge de leur participation active au brame dépend de l'âge moyen de l'effectif mâle.

- La chasse doit respecter la compétition naturelle pendant le brame
- Le prélèvement des mâles n'a que peu d'incidence sur la dynamique des populations, déterminée avant tout par le nombre et l'âge des femelles

## 6/ LE SEXE-RATIO À LA NAISSANCE EST SENSIBLEMENT DE 1 POUR 1

Il naît autant de mâles que de femelles et le rapport des sexes dans les classes jeunes avoisine naturellement la parité. Mais au fur et à mesure du vieillissement des individus, les cerfs se montrent, notamment en cas de surdensité, plus fragiles que les biches, ce qui peut déséquilibrer le sexe-ratio des classes adultes en faveur de ces dernières.

- Les prélèvements cynégétiques doivent respecter la parité au sein des classes jeunes et sub-adultes, et tenir compte de la mortalité supérieure des mâles adultes.

7) LA DÉPENDANCE  
SOCIALE  
DU JEUNE DÉPASSE  
LARGEMENT  
LA PÉRIODE  
DE SEVRAGE

Elle peut durer jusqu'à deux ans pour les femelles.

- Il faut prélever les jeunes en début de saison, les biches adultes seulement à partir de décembre pour éviter de multiplier les orphelins au développement physique compromis.

8) L'ACCROISSEMENT  
ANNUEL D'UNE  
POPULATION DÉPEND DE  
LA RICHESSE  
DU MILIEU,  
DU SEXE-RATIO  
ET DE LA DENSITÉ  
D'ANIMAUX

Il varie entre 1,2 et 1,3 (20 à 30% de l'effectif en fin d'hiver). Deux facteurs jouent un rôle important : la survie des jeunes et la fécondité des bichettes (de 0 à 95 % suivant les conditions d'environnement).

Sauf accident, une biche de 3 ans et plus, produit un faon chaque année.

- Il est nécessaire de déterminer les performances reproductrices d'une population pour bien la gérer.

9) UNE POPULATION  
SE STRUCTURE SELON  
UNE PYRAMIDE

Celle de LOWE (voir encadré) constitue un modèle naturel. Elle montre une mortalité infantile importante et une épargne des classes intermédiaires qui permet le vieillissement de quelques sujets.

- La chasse doit calquer ses prélèvements sur les effets de la mortalité naturelle.

10) TOUTE POPULATION  
COMPORTE  
UNE DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE  
QU'IL FAUT  
CONSERVER

Elle garantit sa stabilité et ses capacités d'adaptation aux variations de l'environnement.

- Une "sélection" fondée sur des critères subjectifs risque d'appauvrir cette diversité.
- On n'obtient pas des "bons cerfs" en éliminant les "mauvais". L'équilibre avec le milieu, la recherche d'un bon rapport des sexes et d'une pyramide des âges optimale constituent les éléments prioritaires d'une saine gestion et de l'épanouissement des individus.

## A CONSULTER ET À VOIR :

- |  |                                  |                     |                               |
|--|----------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| - LE GRAND GIBIER  | (ANCGG)                          | Editions du Gerfaut |                               |
| - LE CERF  | (G. BONNET – F. KLEIN)           | Editions Hatier     |                               |
| - CATALOGUE NATIONAL DES TROPHEES DE GRAND GIBIER                  |                                  | (AFMT-ANCGG)        | 8 <sup>ème</sup> édition 2007 |
| - GESTION DES POPULATIONS DE CERVIDES ET DE LEURS HABITATS – (ONF) |                                  |                     |                               |
| - GRANDE FAUNE   | (revue trimestrielle de l'ANCGG) |                     |                               |
| - FAUNE SAUVAGE  | (revue trimestrielle de l'ONCFS) |                     |                               |
|  |                                  |                     |                               |
| - LA LEGENDE DES PETITS CERFS DE PAYS                              |                                  |                     |                               |
| - LE TROMBINOCERF  | Films vidéo de J-P GROSSIN       | 100 C Production    |                               |

## II) LES CONSTATS DE TERRAIN

### 1) BILAN QUANTITATIF

Les effectifs nationaux ont connu ces dernières décennies une progression sensible, en grande partie due à une importante extension géographique (introductions et colonisation). Les prélèvements ont été multipliés par 7 en 30 ans et par 4 ces vingt dernières années. A titre indicatif, lors de la campagne de chasse 2005-06, les attributions ont été de 56 254 et les réalisations de 41 574 (chiffres réseau ONCFS – FNC – FDC). Le cerf constitue donc un patrimoine biologique et cynégétique considérable.

### 2) BILAN QUALITATIF

En France, un fort biais culturel persiste dans la chasse des cervidés :

- une réticence vis-à-vis du tir des femelles (les reproductrices) et des jeunes (les "bambis").
- une recherche quasi systématique du cerf qui porte les bois les plus développés.

Ces pratiques entraînent deux déséquilibres parfois chroniques :

- un sexe-ratio en faveur des femelles.
- un déficit en cerfs adultes et mûrs.

Malgré une nette amélioration depuis quelque temps, des situations très disparates subsistent, en fonction des méthodes de gestion.

## III) LES OUTILS DE SUIVI

Pas de gestion sans un suivi des populations.

Citons les principales méthodes actuellement utilisées pour estimer les fluctuations des effectifs et témoigner de l'évolution des rapports du système individu – population - environnement :

### 1) LES INDICATEURS NUMÉRIQUES

- L'indice nocturne appelé familièrement comptage au phare, qui fournit une tendance d'évolution des effectifs.
- Les écoutes au brame qui permettent d'apprécier l'évolution de la répartition spatiale.
- Les dénombrements ponctuels annuels qui s'avèrent coûteux à organiser et difficiles à compiler.

### 2) LES BIO-INDICATEURS

qui traduisent l'état de la population et la condition des animaux.

- Le poids moyen des jeunes de l'année
- La fécondité des femelles (surtout des bichettes)
- La structure d'âge des cerfs prélevés, évaluée lors des expositions départementales de trophées.

L'exposition doit être annuelle et obligatoire. Une demi-

mâchoire inférieure accompagne chaque trophée pour permettre de vérifier le pourcentage de prélèvements par classe d'âge et l'évolution du vieillissement

### 3) LES INDICATEURS VÉGÉTAUX

- L'importance des surfaces détruites de certaines cultures (ne pas confondre dégâts de sangliers et dégâts de cerfs).
- L'analyse de la végétation forestière (régénérations, évolution du sous-étage...)

### 4) LES INDICATEURS CYNÉGÉTIQUES

- Le taux et la facilité des réalisations, à comparer aux années précédentes dans des conditions de chasse similaires

L'ANALYSE DES TABLEAUX DE CHASSE se révèle donc capitale et c'est seulement l'appréciation de plusieurs indicateurs sur quelques années qui permettra de se faire une idée de l'évolution d'une population et de l'incidence des prélèvements. La connaissance précise des prélèvements par sexe et âge s'avère une donnée essentielle pour pratiquer UNE GESTION ADAPTATIVE dans laquelle le plan de chasse est progressivement ajusté en fonction des tendances révélées.

## NÉCESSITÉ D'UN CONTRÔLE DES RÉALISATIONS

*En France, les réalisations du plan de chasse sont encore peu effectivement contrôlées. Différents systèmes peuvent être appliqués, notamment celui du « carton de tir ». En remplissant précisément un constat et en l'adressant rapidement à un organisme centralisateur (comme la FDC), les chasseurs contribuent à la connaissance des prélèvements réels, sans laquelle aucune gestion efficace n'est possible.*

*Deux exemples de pratiques généralement autorisées et rarement déclarées :*

- Le tir de jeunes (JCB) à la place de biches qui, à grande échelle, déséquilibre les populations et réduit l'efficacité des plans de chasse pour contrôler les effectifs.
- L'apposition de bracelets C2 sur des C1 qui peut masquer la rareté des cerfs adultes et accentuer l'écrêtement de la pyramide des âges.

*Il est essentiel de déclarer le type d'animal réellement prélevé. Les fausses déclarations de fin d'année peuvent être graves de conséquences et conduire les gestionnaires de massif à prendre de mauvaises*

## IV) LE PLAN DE CHASSE

Le plan de chasse constitue le pilier de la gestion cynégétique du cerf. Il permet de réguler les effectifs. Il doit respecter les structures naturelles des populations et conserver la diversité génétique de l'espèce. Le plan de chasse est défini à l'échelle d'une unité de gestion qui couvre le domaine vital d'une population.

### 1) LE PLAN QUANTITATIF

La gestion du cerf doit d'abord être quantitative et répondre aux objectifs locaux fixés par les parties concernées (chasseurs, forestiers, agriculteurs, autres utilisateurs de l'espace...) prenant en compte :

- les équilibres écologiques (valeur alimentaire et intégrité du milieu d'accueil, risques sanitaires).
- les équilibres écologiques (valeur alimentaire et intégrité du milieu d'accueil, risques sanitaires).
- les activités économiques (dégâts supportables par la forêt et les cultures, revenus de la chasse).
- la sécurité sur le réseau routier
- la valeur patrimoniale du cerf

### 2) LE PLAN QUALITATIF

- LA RÈGLE DES TROIS TIERS - Pour maintenir des structures sociales correctes et éviter un déséquilibre marqué au profit des femelles et des jeunes, la répartition globale des prélèvements doit obéir à la règle des trois tiers.

- 1/3 de cerfs coiffés
- 1/3 de biches
- 1/3 de jeunes de l'année (JCB = jeune cerf ou biche, sans détermination de sexe)

Une forte augmentation de la proportion de biches dans les attributions ne peut se justifier que par la volonté de parvenir à un sexe-ratio mieux équilibré ou de réduire rapidement les effectifs.

Le tir aléatoire des jeunes de l'année aboutit dans le temps et dans l'espace à un prélèvement sensiblement égal entre les mâles et les femelles.

- LE VIEILLISSEMENT DES MÂLES - Il dépend d'abord de la quantité de cerfs prélevés par rapport à l'accroissement. Mais, pour favoriser le vieillissement, une mesure qualitative doit absolument venir compléter le plan par tiers afin d'épargner une proportion suffisante de mâles subadultes et adultes.

Pour être efficace, cette mesure doit tenir compte des réalités cynégétiques de notre pays où environ 3 coiffés sur 4 sont tués en battue. D'où l'obligation de trouver un critère de tir facilement identifiable à une trentaine de mètres sur un animal en mouvement.

Cet élément visuel ne peut être que la partie sommitale des bois.  
A ce titre, on peut distinguer trois catégories de cerfs selon leur ramure :

- Les cerfs à pointes :  
Daguets, 4 cors, 6 cors,  
8 cors à surandouillers

- Les cerfs à fourches :  
8 cors,  
10 cors à surandouillers

- Les cerfs à empaumures  
10 cors sans surandouillers,  
12 cors etc...

Doit être considérée comme empaumure toute formation minimale de 3 pointes d'au moins 5 centimètres au-dessus de la chevillure ou andouiller médian. La trochure, andouiller qui vient parfois s'insérer sur le merrain entre la chevillure et la formation sommitale, est à compter dans l'empaumure.

Malgré les exceptions toujours présentes (un cerf peut porter 12 cors à 3 ans et 8 cors à 10 ans), la forme sommitale de la ramure des mâles reflète globalement leur classe d'âge. Les cerfs à pointes sont essentiellement des jeunes (de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> tête), les cerfs à empaumures surtout des animaux adultes et mûrs. Quant aux cerfs à fourches, ils se rencontrent dans toutes les classes d'âge, du rare dague fourchu au vieux 8 ou 10 perpétuel.

La croissance des bois dépend à la fois de la génétique, de la richesse alimentaire du milieu et de la densité d'animaux. Selon le contexte écologique, on peut distinguer deux cas de figure :

Quand le milieu est peu nourricier et la population excédentaire, les bois des mâles ont plutôt une croissance lente. Les jeunes cerfs sont alors majoritairement porteurs de pointes sommitales.

Quand les conditions de vie sont très bonnes, les bois connaissent une croissance rapide, se ramifiant plus précocement. Les cerfs de 2 ans sont plus souvent fourchus et un certain nombre de 3<sup>ème</sup> têtes ont déjà de petites empaumures.

Dans le premier cas, un bracelet spécifique appelé C1 (ou CEM1) concernera les seuls cerfs à pointes et un bracelet C2 (ou CEM2) les autres cerfs.

Dans le second, pour faciliter les réalisations, le bracelet C1 concernera les cerfs à pointes et à fourches et le bracelet C2 les cerfs à empaumures. Un bracelet supplémentaire dague peut, dans ce cas, précis aider à structurer le plan de chasse.

La détermination de la limite dépend donc des conditions locales qui peuvent évoluer. Elle s'appliquera soit à tout un département, soit à un massif. Il est souhaitable que, pour un massif situé sur plusieurs départements, les critères de prélèvement soient uniformisés.

L'analyse des trophées présentés aux expositions des années précédant la mise en place d'un plan de chasse qualitatif est un outil très précieux pour le choix judicieux des critères distinctifs C1-C2

Sur les trophées irréguliers (mal semés), il paraît judicieux de ne prendre en compte que la partie sommitale

la moins fournie : par exemple, un 7 cors avec une fourche d'un seul côté entrera dans la catégorie des cerfs à pointes et un 11 cors avec une seule empaumure unilatérale dans celle des cerfs à fourches.

Un cerf mulet (décoiffé), parfois malencontreusement tiré en fin de saison, ne pourra être bagué qu'avec un C2. On tolérera la pose d'un C1 sur un cerf moine (sans bois) ou sur un animal avec un merrain cassé ou absent (monobois).

Pour faciliter la mise en place et le bon fonctionnement d'un plan qualitatif, les erreurs minimales et de bonne foi (présence d'andouillers courts ou anomalie biologique, par exemple) ne seront pas pénalisées.

En cas de fraude manifeste, la sanction devrait être essentiellement d'ordre interne : saisie du trophée, non-attribution de mâle coiffé, la ou les saisons suivantes... Il faut avant tout expliquer et convaincre !

### 3) EXEMPLE DE PLAN DE CHASSE QUALITATIF EN TENANT COMPTE DE LA SURMORTALITÉ DES MÂLES

La règle des 3 tiers s'entend sur la totalité des réalisations, toutes pertes comprises. Or, on constate généralement que :

- Les cerfs coiffés sont davantage réalisés que les biches et les JCB.

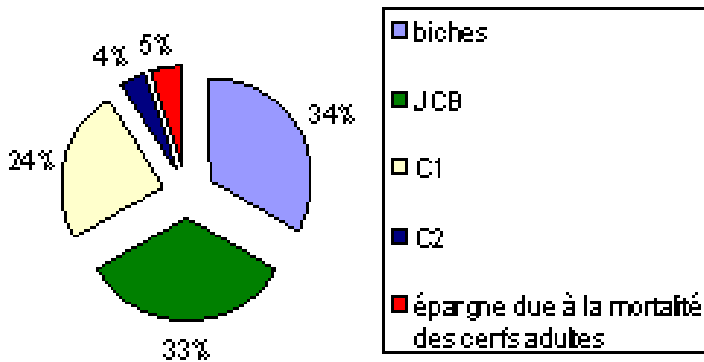
- Les pertes sont plus importantes chez les mâles (mortalité naturelle, combats de brame, accidents, tirs illécites, braconnage...)

Les proportions recommandées pour les bracelets cerfs sont :

1/3 des attributions dont 75% de C1 et 25% de C2. Mais il conviendra de ne pas attribuer autant de coiffés que la règle des 3 tiers le permettrait et de constituer ainsi une épargne qui favorisera l'élévation de l'âge moyen des mâles.

En tout état de cause, il ne sera jamais attribué plus de 25% de C2 et, lorsqu'une population abrite très peu d'adultes, l'absence d'attributions de C2 pendant 1 ou 2 campagnes de chasse s'avère une mesure efficace.

exemple de plan de chasse qualitatif pour l'espèce cerf  
tenant compte de la surmortalité des mâles



Un certain nombre de départements ont lié la définition des bracelets qualitatifs au nombre de pointes, par exemple :

C1 : cerfs jusqu'à 6, 8 ou 10 cors

C2 : cerfs de plus de 8 cors ou cerfs à double empaumure

En aucun cas le C1 ne doit inclure les 12 cors dont beaucoup sont des animaux d'âge moyen.

Parfois, un plan de chasse daguets-autres cerfs peut constituer une étape transitoire entre le quantitatif et le qualitatif.

Toujours pour une meilleure réalisation des plans de chasse, le bracelet C2 permet en général de prélever tout type de cerf. On peut l'apposer sur un C1 mais, bien entendu, ne jamais faire l'inverse.

### UN ESPOIR QUI N'EST PAS UTOPIQUE

Etablie à partir d'une étude faite dans l'île de Rhum, en Ecosse, la table de survie de Lowe constitue un des rares modèles scientifiques de fonctionnement naturel d'une population de cerf élaphe (non chassée, régulée par les maladies, la compétition alimentaire et sexuelle).

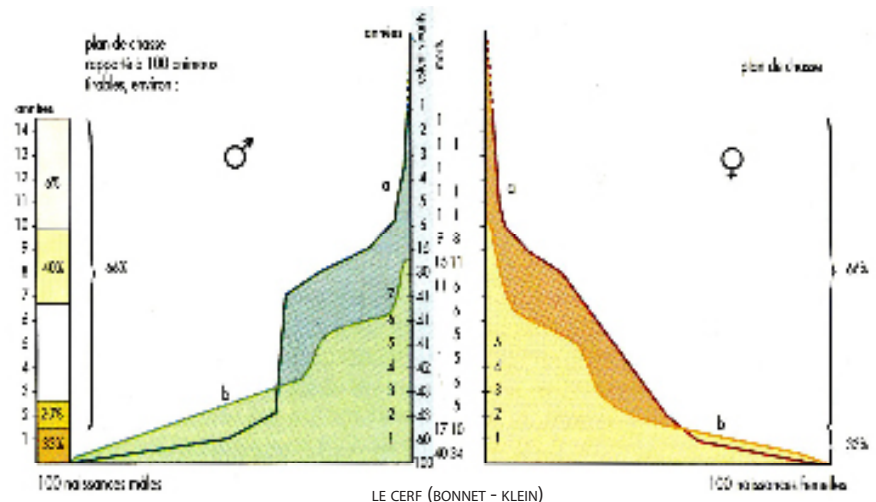
Elle montre une évolution différente de la fraction mâle et de la fraction femelle. Dans le premier cas, il y a une disparition importante des faons et des cerfs de 1<sup>ère</sup> tête puis une survie très forte jusqu'à 8 ans, âge au-delà duquel on observe une forte réduction des effectifs. Dans le deuxième cas, la mortalité infantile est toujours importante mais la disparition des biches est régulière jusqu'à 10-12 ans.

Avec les variantes qui s'imposent en France (milieux d'accueil plus riches, climat moins rude, densité plus faible), on peut considérer que les mécanismes de la dynamique des populations décrits dans cette étude sont à prendre en compte dans l'établissement de nos plans de chasse. La pyramide de LOWE atteste que 15 % d'une classe d'âge de mâles restent en vie à 9 ans et 6 % à 10 ans. On peut donc penser qu'un effectif de 10 % de cerfs mûrs dans nos populations constitue un objectif raisonnable. Pour cela, il est indispensable de ménager la classe d'âge intermédiaire (3 à 8 ans).

### PYRAMIDE DES ÂGES

(Table de vie de Lowe) construite à l'aide de données sur l'âge des individus décédés de 1957 à 1966 dans la population non chassée de l'île du Rhum, en Ecosse (a).

Dans les populations exploitées cynégétiquement, des prélèvements opérés en nombre trop important dans les classes subadultes et adultes res-treignent les possibilités de vieillissement et arasent la pyramide des âges (b).





## DES VIEUX CERFS, POURQUOI ? *Non pas un luxe mais une nécessité.*

- *La potentialité de vie du cerf dans la nature dépasse largement la dizaine d'années. On a déjà prélevé des sujets de 15-16 ans qui ne ravalent pas ! La chasse doit donc permettre la présence d'animaux mûrs et ne pas maintenir les populations dans un état d'immaturité permanente.*
- *Chez les ongulés, les dominants naturels sont plutôt les animaux adultes et mûrs. Selon des études menées en Ecosse, dans une population correctement structurée, environ 20 % des cerfs fécondent 80 % des biches capables de reproduire. C'est la loi de la sélection sexuelle quand elle peut s'exercer librement sur de grands espaces.*
- *Il ne faut pas confondre vieux cerf et grand cerf. Mais c'est toutefois dans les rangs des cerfs mûrs qu'on aura le plus de chance de rencontrer des animaux porteurs de grands trophées. La récolte régulière mais modérée de ces trophées, obtenus de manière naturelle, est valorisante pour le chasseur et prouve au grand public la qualité de la gestion des populations.*

## NE PAS CONFONDRE QUALITATIF ET SÉLECTIF

*La gestion qualitative proposée par l'ANCGG ne saurait être confondue avec une sélection génétique. Cette dernière vise à préserver un certain nombre de sujets conformes à des standards, le plus souvent esthétiques, définis par l'homme et à éliminer les autres, qualifiés de "déficients". Cette orientation s'apparente davantage à l'élevage qu'à la gestion du sauvage. Elle est infondée biologiquement et n'aboutit pas au résultat escompté : la "production" régulière de grands cerfs.*

*Le plan qualitatif par sexe et par classe d'âge respecte le plus possible le polymorphisme naturel des populations. Aucun type de cerf n'y est favorisé ou défavorisé : on prélève les daguets sans tenir compte de la longueur des perches, les sujets avec ou sans empaumure selon leur fréquence dans les effectifs. La configuration des bois n'est pas traduite en termes de "qualité" mais considérée comme le reflet de l'âge.*

## QUELQUES IDÉES FAUSSES ET PRATIQUES ERRONÉES

- *Aucune consigne de prélèvement, surtout en battue, ne peut s'appuyer sur l'estimation de l'âge précis des cerfs vivants. On peut affirmer avec une relative certitude qu'un animal est jeune ou vieux, mais dans les classes d'âge intermédiaires, les erreurs de jugement sont fréquentes.*
- *On a longtemps pensé, et on pense encore parfois, que certaines régions (en raison d'un milieu réputé pauvre ou d'une imaginaire consanguinité...) ne peuvent abriter que des animaux de faible constitution avec des bois grêles, appelés "petits cerfs de pays". Ces sujets sont en réalité des jeunes qui ne demandent qu'à vieillir!*
- *Selon certains, la distinction C1-C2 entraînerait une baisse du taux de réalisation des plans de chasse. Les exemples connus dans les départements concernés prouvent qu'il n'en est rien. La plupart du temps, les coiffés demeurent mieux réalisés que les biches. Mais, en tout état de cause, la non-réalisation de quelques mâles n'a pas d'incidence sur la dynamique des populations. Le plan de chasse qualitatif n'empêche en rien l'accomplissement du plan quantitatif qui repose avant tout sur le contrôle des groupes matriarcaux en respectant le ratio d'une biche pour un faon.*

## CAS PARTICULIERS

### La chasse individuelle.

*Dans le Nord-est de la France, la chasse des cerfs coiffés se pratique essentiellement à l'approche ou à l'affût, techniques individuelles qui offrent de meilleures possibilités d'observation et d'identification. Il devient alors possible de ne prélever que des jeunes mâles, notamment des daguets, et de récolter quelques sujets de 9-10 ans et plus, présents dans les populations grâce à l'épargne totale de la classe d'âge intermédiaire (3-8 ans).*

### La vénerie

*La chasse à courre prélève environ un millier de cerfs par saison. N'étant pas astreinte au plan qualitatif, elle doit, par des prises bien réparties dans toutes les classes d'âge, contribuer à la réussite collective de la gestion (on chasse le cerf à la fois à tir et à courre dans de nombreux massifs, notamment domaniaux). Les consignes données par la Société de Vénerie aux 40 équipages existants vont d'ailleurs dans ce sens.*

## LA PREUVE PAR LES CHIFFRES

*Les plans de chasse qualitatifs du cerf, inspirés du modèle de l'ANCGG, se sont surtout mis en place depuis une dizaine d'années. Leur réussite est attestée par les statistiques.*

*Dans la 8<sup>ème</sup> édition du Catalogue National des Trophées de Grand Gibier paru fin 2007, sur les 3 608 cerfs enregistrés, 1 522 (42 %) l'ont été entre 2000 et 2006 dont, parmi les sujets du niveau de la médaille d'or (195 points CIC et au-delà), 164 sur 354 (46%) !*

*Bien sûr, au cours de cette période, les effectifs ont globalement continué d'augmenter et le travail des membres de l'Association Française de Mensuration des Trophées s'est intensifié, mais l'essentiel du résultat sur les populations stabilisées vient des efforts de gestion.*

*La grande majorité des départements les mieux représentés au catalogue ont adopté un plan qualitatif pour les mâles. Deux d'entre eux méritent une mention spéciale. La Côte d'or, avec un nombre considérable de trophées homologués (le millième sera atteint en 2008 !) en constante augmentation (31 en 1999, 107 en 2005). Les Yvelines, en 4<sup>ème</sup> position dans le tableau établi avec la cotation moyenne des 20 meilleurs cerfs des départements pour lesquels plus de 50 trophées ont été mesurés. Grâce à une gestion qualitative bien appliquée, une population de cervidés très proche de Paris a pu exprimer toutes ses potentialités.*

## DÉSIGNATION DES CERFS MÂLES SELON LEUR CLASSE D'ÂGE

### 1- Jeunes de l'année

*Faon mâle, hère.*

*Ne portent pas de bois, sauf rares exceptions.*

*Animaux dépendants de leur mère.*

### 2- Jeunes cerfs

*1 et 2 ans (première et deuxième tête)*

*Daguets, la plupart du temps avec des perches non ramifiées.*

*Vers 2 ans, séparation du groupe familial.*

### 3- Cerfs subadultes

*3, 4 et 5 ans.*

*La croissance du squelette s'achève vers 5-6 ans.*

*Cerfs actifs au brame mais non dominants, quand les mâles plus âgés existent en nombre suffisant.*

### 4- Cerfs adultes

*6, 7 et 8 ans.*

### 5- Cerfs mûrs et vieux


*9, 10 ans et au-delà.*

*Apogée physique et comportementale, puis ravalement.*

# IDENTIFICATION POST MORTEM PAR LA DENTITION

## INCISIVES

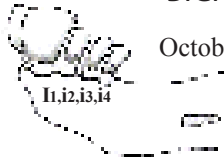
**FAON**




Les 4 petites incisives de lait (I1, I2, I3, I4) sont de même hauteur. La première est un peu plus large que les trois autres.

**BICHETTE OU DAGUET**

Octobre




Février



La première incisive définitive I1 est présente, la deuxième I2 apparaît au cours de la saison de chasse. Ces deux dents sont beaucoup plus larges que les incisives de lait et les dépassent en hauteur.

**BICHE OU CERF DE 2 ANS ET PLUS**

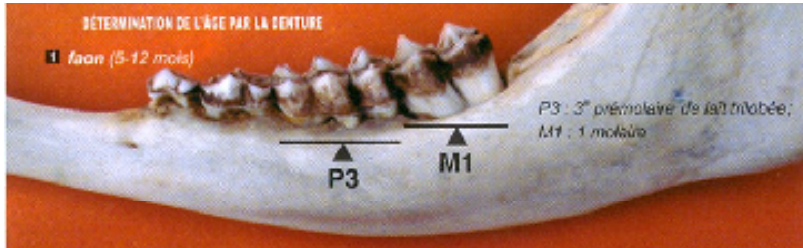


Les 4 incisives sont de même hauteur (I1, I2, I3, I4). Elles constituent la dentition définitive.

**DENTS JUGALES**


**DETERMINATION DE L'ÂGE PAR LA DENTURE**

**1 faon (5-12 mois)**



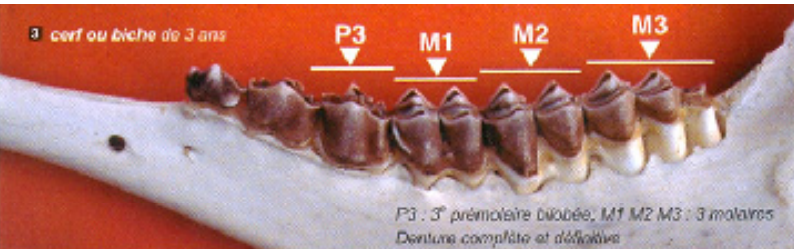
P3 : 3<sup>e</sup> prémoilaire de lait trilobée; M1 : 1 molaire

**2 dague ou bichette (12-24 mois)**



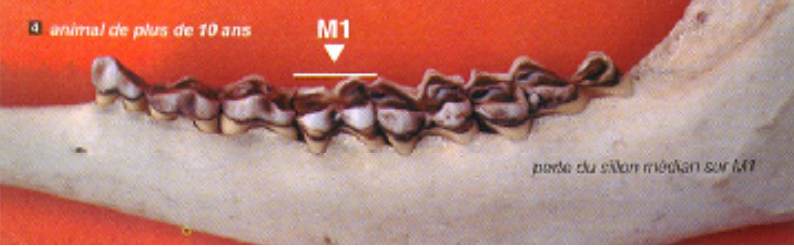
P3 : 3<sup>e</sup> prémoilaire de lait trilobée; M1 M2 : 2 molaires

**3 cerf ou biche de 3 ans**



P3 : 3<sup>e</sup> prémoilaire trilobée; M1 M2 M3 : 3 molaires  
Denture complète et définitive

**4 animal de plus de 10 ans**



tracé du sillon médian sur M1

# QUELQUES CONFIGURATIONS CLASSIQUES DES BOIS DES CERFS

## CERFS À POINTES

daguet



4 cors avec andouiller de massacre



6 cors



8 cors à surandouillers



## CERFS À FOURCHES

8 cors sans surandouillers



10 cors à surandouillers



## CERFS À EMPAUMURES

cerf à une empaumure



cerf à double empaumure

